**Séance du Conseil Municipal**

**en date du 27 Mai 2021**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de conseillers**  De la commune de : VERRIERES EN FOREZ  Séance du : 27 Mai 2021  L’an deux mil vingt et un le vingt-quatre du mois de mars à 20h35 le Conseil Municipal de cette commune, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé PEYRONNET, Maire. | |
|  | |
| - En exercice | **12** |
| - Présents | **10** |
| - Votants | **11** |
| - Absent(s) excusé(s) | **2** |
| - Absent(s) | **2** |
| - Pouvoir | **1** |
| DATE CONVOCATION | **19/05/2021** |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | P | A  E | | A |  | P | A  E | A |  | P | AE | A |
| AUDIN-VERNET Françoise |  | | X |  | PEYRONNET Hervé | X |  |  | RUIZ Joël | X |  |  |
| BERAUD Emilie | X | |  |  | PLANCHENAULT Daniel |  | X |  | VIALLE Sandrine | X |  |  |
| CONFORTO Elie | X | |  |  | POMMIER Lucas | X |  |  |  |  |  |  |
| KLEIN Kévin | X |  | |  | PRADINES Cédric | X |  |  |  |  |  |  |
| MALHIERE Thierry | X |  | |  | ROBERT Clément | X |  |  |  |  |  |  |

**\* Secrétaire séance** Emilie BERAUD \* **Secrétaire auxiliaire** : Stéphanie Rochette

**\* Pouvoir(s) :** Mme AUDIN-VERNET Françoise donne pouvoir à Mr PEYRONNET Hervé

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du précédent conseil

- Remboursement transport inter RPI

- Prix des repas cantine

- Dérogation sur les horaires scolaires

- Horaires de la garderie et tarif

- Renseignements divers

- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de bien vouloir ajouter à l’ordre du jour une délibération concernant la demande de création d’un poste de conseillère déléguée et la détermination des indemnités de fonctions des élus.

A l’unanimité, les élus acceptent.

La séance du 22/04/2021 est approuvée à l’unanimité.

**Del.n°01-27-05-2021 –CONSEILLERE DELEGUEE ET DETERMINATION DES indemnités de fonctions des élus**

Monsieur le Maire propose à l’assemblée de retirer les délibérations n° 4 du 22/04/2021 et n ° 3 du 22/04/2021 concernant la fixation du nombre de conseiller(e)s délégué(e)s ainsi que leur élection. Cette prérogative appartenant au Maire, il n’y a pas de délibération à prendre.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Considérant** que la commune se situe dans la tranche de 500 à 999 habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **décide** à l'unanimité et rétroactif au conseil précédent de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, comme suit :

- Maire : 40,30% de l'indice brut terminal.

- 1er adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal.

- 2ème adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal.

- 3ème adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal.

- conseillère déléguée : 3 % de l’indice brut terminal.

- **décide** que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement*.*

Après discussion, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

de retirer les deux délibérations et d’accepter la délibération des indemnités de fonctions des élus.

**Del.n°02-27-05-2021 –** REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Kevin KLEIN.

La municipalité avait opté pour un remboursement de moitié à savoir 55 € au lieu de 110 € pour l’année 2021/2022.

Il propose un remboursement de cette indemnité à 100 % soit 110 euros par enfant.

Les municipalités de Roche et Lérigneux ont refusé le remboursement à 100% et maintiennent le remboursement à 50% soit 55 euros par enfant.

**Après en avoir discuté et délibéré par 10 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide :**

- de rembourser aux familles de la commune à hauteur de 50% par enfant soit 55 euros.

**del. n° 3-27-05-2021 – TARIF CANTINE**

Monsieur le Maire donne la parole à Kevin KLEIN qui rappelle la délibération du 04/07/2019 concernant les tarifs du RPI.

Il précise que les tarifs de la cantine étaient de 3.85 € par repas pour les enfants et 4.70 € pour les adultes. Il propose un tarif de 3.46 € à prix coutant.

Les communes du RPI de Lérigneux et Roche refusent d’appliquer le prix coutant. La commission RPI propose de ne pas répercuter les hausses du prestataire aux familles et de maintenir le tarif à 3,85 euros et 4,70 euros.

**Après en avoir discuté et délibéré par 4 voix pour , 4 abstentions et 3 voix contre le conseil municipal décide :**

- de maintenir le tarif de 3.85 € pour les repas enfants et de 4.70€ pour les adultes.

**Del N°4-24-05-2021- TARIFS GARDERIE ET HORAIRE**

Kévin KLEIN rappelle la délibération n° 2 du 30 août 2016 et précise que le Conseil municipal avait acté un prix forfaitaire de 1.50€ pour la garderie du matin qui a lieu de 7h30 à 8h35 et le même tarif pour le soir qui débute à 16h15 jusqu’à 18h00 quel qu’en soit la durée et pour tous les enfants ou 3.00 euros pour la garderie du matin et du soir.

Avec une période de gratuité pour toutes les familles de 8h15 à 8h35 et 16h15 à 16h45.

Lorsque ces horaires ne seront pas respectés de manière répétitive, une pénalité sera appliquée à hauteur de 5 euros par retard. Cette information sera écrite dans le règlement (pénalité proposée par la commission RPI).

 Arrivée de Daniel PLANCHENAULT

**Après en avoir discuté et délibéré par 8 voix pour , 4 abstentions et 0 contre le conseil municipal décide :**

Maintien du tarif de la garderie à 1.50 euros pour la garderie du matin ou soir ou 3.00 euros pour matin et soir et 5 euros de pénalité pour les retards.

**Del.n°05-27-05-2021 –RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KLEIN Kévin.

Monsieur KLEIN fait part au conseil municipal de la demande du Gouvernement faite aux Maires sur la reconduction consensuelle obligatoire du temps scolaire pour la rentrée 2021.

Monsieur KLEIN expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l’année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur la prolongation de la semaine de 4 jours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L 2121-29,

Vu le code de l’éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves des communes de Verrières en Forez, Lérigneux et Roche

Après avis du conseil d’école,

En considération de l’intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Il est proposé au sein du RPI Verrières/Lérigneux/Roche les horaires suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ECOLE LERIGNEUX | | ECOLES VERRIERES ET ROCHE | |
| Lundi / Mardi  Jeudi / Vendredi | 8h30 à 12h00 | Lundi / Mardi  Jeudi / Vendredi | 8h45 à 12h00 |
| 13h30 à 16h00 | 13h30 à 16h15 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- Émet un avis favorable à la prolongation de la semaine de 4 jours et approuve les horaires proposés.

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

* Monsieur le Maire évoque les dates des élections départementales et régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021. Les personnes qui participent à l’organisation de ces élections peuvent avoir un rendez-vous prioritaire afin d’être vacciné contre le covid 19.

**QUESTIONS DIVERSES**

**PRADINES Cédric :**

Le projet de la validation des chemins de randonnée est en cours avec le comité FFRandonnée Loire. Il sera établi sous forme de puzzle et le coût sera de 400 euros pour la partie redéfinition des parcours.

Pour les jeux d’enfants, le city stade et l’aire de pique-nique, des devis ont été demandés. Des demandes de subvention seront possibles.

**CONFORTO Elie :**

Le site web sera disponible la semaine prochaine. La rubrique entrepreneurs ne sera pas renseignée.

**MALHIERE Thierry :**

Le battant de la cloche a été réparé aujourd’hui.

Le chemin des Rapeaux est goudronné et le problème d’eau est résolu.

Des entretiens d’embauche sont en cours pour le remplacement de Christian Zaplata (départ en retraite).

Le copil déchèterie s’est réunie hier. Le tonnage d’ordures ménagères par habitant de Loire Forez est plus élevé que la moyenne nationale.

**RUIZ Joël :**

Dans notre démarche d’amélioration du bourg, penser à la tonte des abords du village : cela est en train de se faire.

**BERAUD Emilie :**

Évoque une proposition, qui lui a été suggérée, à savoir de tondre certains lieux du village en faisant pâturer des animaux à disposition.

Une partie de terrain communal (classé en voirie) est mise à la disposition de M. Pacalet. Une convention régit cela, elle a une durée annuelle avec une tacite reconduction.

**POMMIER Lucas :**

Concernant le site Web, les élus devront demander aux entrepreneurs s’ils souhaitent y figurer et il propose de mettre un texte d’ordre général pour la présentation des agriculteurs.

Pour le concours de dessin, 68 ont été remis et le jury va être réuni afin de délibérer.

**VIALLE Sandrine :**

Une réunion a eu lieu avec les membres de la bibliothèque :

Afin de rompre le lien perdu avec les élèves de Roche/Lérigneux, il est proposé de transporter des livres jusqu’aux écoles par le biais de la navette en accord avec toutes les personnes concernées.

La bibliothèque sera ouverte tout l’été et la boite à livres fonctionne bien.

**PLANCHENAULT Daniel :**

Attente de devis pour les panneaux multidirectionnels dans le bourg.

Pour le secteur voirie, Loire Forez Agglomération a retenu la réfection de chemins sur la commune de Verrieres en forez dans le cadre de l’enveloppe mutualisée. Cela octroie un budget de 30 000 euros dont 80% seront financés par Loire Forez Agglomération.

**KLEIN Kévin :**

Une nouvelle fiche d’inscription à l’école sera transmise par mail.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| L’ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à 23 :40 Signatures : | | | |
| AUDIN-VERNET  Françoise | *excusée* | POMMIER Lucas |  |
| BERAUD Emilie |  | PRADINES Cédric |  |
| CONFORTO Elie |  | ROBERT Clément |  |
| KLEIN Kévin |  | RUIZ Joël |  |
| *MALHIERE Thierry* |  | VIALLE Sandrine |  |
| *PEYRONNET Hervé* |  |  |  |
| PLANCHENAULT Daniel |  |  |  |